Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 76 (1979)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 17 mars 1979 à 10 heures à Lausanne, Restaurant du Rond-Point

Ordre du jour:

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances: comptes 1978, rapport de la commission de vérification, budget 1979, désignation des sections vérificatrices pour l'exercice 1979: Morges, Moudon, Nyon.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au comité central: renouvellement du mandat de MM. Muller, Huguenin, Léchaire.
8. Concours des ruchers.
9. Activité apicole.
10. Fête de la Romande, centenaire du journal.
11. Propositions individuelles.

Présidence: A. Paroz, président.

1. Dans ses souhaits de bienvenue, en ouvrant la séance, le président salue les invités qui ont répondu à notre invitation. MM. J.-P. Gallay, président de l'UCAR, Luterbacher, président de la VDSB, Hs. Schneider, ancien fonctionnaire à la section apicole du Liebefeld, le Dr Maquelin, représentant la section apicole du Liebefeld.

Les membres d'honneur: MM. Bassin, Bovey, Chassot, Merminod, Mouche, Voyame, Zimmermann.

Se sont excusés: Hs. Jutzi de la Division de l'agriculture, Bernardi, président de la FSSA, Dr Wille, du Liebefeld, P. Meunier, président d'honneur de la SAR, Bohnet, membre d'honneur et Ls. Roulet.

L'assemblée honore la mémoire de ses disparus: Auguste Gonet, membre d'honneur, et M. Germanier, ancien président de la Fédération valaisanne.

2. Sont désignés comme scrutateurs: MM. Guillet, Steiger, Bongard et Jacot.

3. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués est adopté en précisant toutefois que l'assemblée avait émis le vœu que pour 25 et 40 ans de sociétariat, seul l'insigne soit remis aux ayants droit.

4. Le rapport du président, paru in extenso dans le numéro du journal d'avril, fut fort applaudi.

5. Suivant le vœu de l'assemblée des délégués de 1978 le comité s'est efforcé de faire des économies. Il en a fait de substantielles puisqu'il a économisé Fr. 2000.— sur l'assemblée des délégués, Fr. 2000.— sur les frais du comité et Fr. 2000.— sur l'aide à l'apiculture alors que les recettes augmentaient de Fr. 2000.—.

Au bilan, du fait du remboursement des parts remboursées par la centrale des miels, ces titres seront supprimés. Tant l'administrateur que le président précisent que si des compressions de dépenses sont possibles, c'est souvent au détriment du

programme que le comité se fixe. Il ne suffit pas d'administrer il faut aussi créer et cela coûte. Certains frais inhérents à des tâches confiées à des membres du comité sont pris en charge par eux sans remboursement par la caisse.

Les vérificateurs des comptes se plaisent à reconnaître la bonne tenue de la comptabilité et félicitent notre administrateur, ils proposent à l'assemblée de donner décharge au comité pour sa gestion. Après avoir satisfait à quelques questions l'assemblée donne décharge en acceptant les comptes.

Il en est de même pour le budget pour l'année 1979. Les sections vérificatrices pour les comptes de 1979 seront: Morges, Moudon, Nyon.

6. Les membres du comité responsables de différents dicastères ont fait paraître leurs rapports dans les numéros de janvier-février, ainsi que de mars du journal. Ceux-ci sont adoptés sans observation.

Dans son rapport le président à mis l'accent sur la centrale des miels qui, à la suite de différents pourparlers et pour des raisons pratiques est entièrement reprise par l'UCAR. Il a nommé certains de ses animateurs qui ont œuvré pour le bien de notre apiculture en coordonnant son bon fonctionnement. En signe de reconnaissance il propose que l'honorariat leur soit conféré. Il nomme MM. Louis Roulet, Georges Paréaz, Léon Allaman et Marcel Jordan. Cette proposition acceptée, ils sont nommés membres d'honneur par acclamation.

Remerciant au nom de ses collègues, G. Paréaz retrace l'histoire de la centrale ce qui ne manque pas d'intéresser les jeunes membres de la Romande.

M. Jean-Pierre Gallay, président de l'ancienne SVAV remercie de l'avoir associé à notre manifestation de ce jour et nous renseigne sur la refonte de cette institution qui devient l'UCAR (Union des coopératives agricoles romandes). En font partie l'ancienne SVAV à laquelle se rattachent la Société cantonale neuchâteloise d'agriculture ainsi que la Fédération laitière valaisanne. Il assure les apiculteurs romands que tout le miel produit pourra toujours être pris en charge par cet organisme et que la commercialisation en sera soignée.

7. Le mandat de Th. Muller, G. Huguenin et M. Léchaire du comité SAR arrivant à échéance, la Fédération neuchâteloise ainsi que la Fédération vaudoise proposent le renouvellement du mandat de Th. Muller et M. Léchaire. Pour le Jura, du fait de la création du nouveau canton la fédération actuelle va se diviser en Fédération du Jura et Fédération du Jura bernois. Pour cette dernière G. Huguenin est confirmé dans son mandat. Pour le Jura des propositions seront faites ultérieurement lorsque celle-ci se sera organisée. Les 3 mandats ci-dessus sont alors confirmés par l'assemblée des délégués.

8. Le concours des ruchers a eu lieu en 1978 dans les sections de la Menthue, Moudon, Lucens, Haute Broye et Jorat. Il a été distribué comme récompenses 14 médailles dont 8 or et 6 argent. La médaille de Vermeil sera attribuée à Frédéric Favez, de Vuibroye. Médaille offerte gracieusement par les sociétés d'agriculture de la Suisse romande. (Pour le détail voir le journal de novembre 1978.) J. Chammartin responsable du concours se plaît à reconnaître tout le travail fourni par les concurrents afin de présenter un rucher apte au concours tant dans la pratique que pour la théorie.

Le concours 1979 aura lieu dans les circonscriptions d'Entremont, Martigny, St-Maurice et Monthey.

La Fédération vaudoise dans une lettre adressée au comité SAR informe que M. Ph. Mottier, membre désigné par la SAR comme membre du jury du concours des ruchers ne pourra pas fonctionner à l'avenir ayant accepté un poste à la FAO, de Rome. Elle propose que le remplaçant actuel, qui fonctionne déjà, Chs. Huguenin, du Locle, soit le candidat de la SAR et que son remplaçant soit désigné en la personne de M. Alexis Aviolat, de Grandvaux, ce qui est accepté par l'assemblée.

9. L'assemblée de ce jour comprend 135 personnes représentant 45 sections sur 47. Manquaient à l'appel la section d'Avenches et celle du Jorat.

W. Luterbacher, président de la VDSB apporte en français et en allemand le salut des apiculteurs de la Suisse alémanique.

10. Les fêtes de la Romande trouvent leur origine en 1930. Elles ont été organisées chaque deux ans en principe. En 1976 nous fêtions à cette occasion le Centenaire de la SAR. Cette année nous allons fêter le centième anniversaire de notre journal. La manifestation aura lieu les 1er et 2 septembre prochains à Vevey. Le programme se déroulera sur deux jours et sera publié dans les prochains numéros du «Journal suisse d'apiculture».

Pour le Congrès mondial d'Apimondia, à Athènes, le comité SAR a tenu à contacter 8 agences de voyages afin de faire profiter les membres de la SAR des meilleures conditions.

11. M. Goy demande que les étiquettes à miel soient livrées par la SAR munies du numéro matricule de l'apiculteur qui les commande. M. Dutoit félicite le comité SAR pour les nouveaux insignes. Il est demandé en outre que les vétérans qui touchent leur insigne pour 40 ans de sociétariat reçoivent une lettre du comité SAR. Cette demande est diversement appréciée mais ne trouve pas de solution unanime.

La liste des conférenciers de même que le matériel audio-visuel disponible devrait faire l'objet d'une nouvelle annonce aux sections. La Genevoise, par la personne de P. Zimmermann s'étonne que ses remarques ne soient pas relevées. Le président l'informe qu'il n'a pas encore épuisé les remarques des sections. La Genevoise trouve que les procès-verbaux manquent de détails. Peut-être que le prochain candidat genevois au CC pourra faire mieux.

Pour terminer et avant de passer au repas le Dr Maquelin apporte le salut de la section apicole du Liebefeld, alors que H. Schneider actuellement en retraite se dit heureux d'être encore une fois au milieu des apiculteurs romands.

Séance levée à 13 heures.

Le président : *A. Paroz*

Le secrétaire : *Th. Muller.*

Fabrication - réparation - transformation

POLYESTER J.-C. JAQUET

Chemin du Brit 15 **1680 ROMONT**

Téléphone: atelier (037) 52 19 36 privé (037) 53 18 86

Devis sans engagement